

**Objet :** Information sur l'aide exceptionnelle d'urgence pour les salariés cotisants Agirc-Arrco

Mesdames, Messieurs

Dans la continuité des premières aides d'urgence mises en œuvre par l'ensemble des GPS, et notamment nos commissions sociales, **l'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco crée une aide exceptionnelle d'urgence pour les salariés cotisants Agirc-Arrco** afin de faire face aux difficultés financières qui résultent de la crise sanitaire. Une enveloppe globale de 200 millions d'euros est consacrée à ce dispositif pour l'ensemble des GPS.

L'objectif est de débloquer dans le cadre d'une demande d'aide individuelle simplifiée, un secours financier pouvant aller **jusqu'à 1 500 €**.

A cette fin, le demandeur devra remplir un **formulaire de demande d'intervention sociale simplifié Covid-19**, compléter notamment une déclaration sur l'honneur qui précise sa situation et décrit les difficultés financières rencontrées avec les pièces justifiant cette situation et joindre ses 3 derniers bulletins de salaire et/ou les justificatifs de ressources.

Le demandeur intéressé par l'aide doit contacter l'action sociale Klesia soit au numéro cristal **09 69 39 00 54** ou remplir le formulaire contact sur le site [Klesia.fr](http://Klesia.fr) pour exposer la nature de ses difficultés.

Il sera contacté en retour par un collaborateur de l'action sociale qui lui adressera un formulaire d'intervention sociale simplifié après avoir vérifié que les difficultés exposées sont en lien avec la crise sanitaire actuelle.

La Présidence Paritaire de l'Association Sommitale KLESIA

